DLP 24-3-83122155



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31130 BALMA
Tél. (61) 24 06 51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel : 80 F
Sous-régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne
CCP 8612-11 R Toulouse

BULLETIN N° 3 DU 15 MARS 1983

LE RESEAU D'OBSERVATION DES MALADIES ET RAVAGEURS DES CEREALES

Depuis 1976, un réseau d'observation des maladies et ravageurs des céréales d'hiver a été mis en place par le Service de la Protection des Végétaux, avec la participation de l'I.T.C.F., des Chambres d'Agriculture (S.U.A.D.) et de divers techniciens désireux de collaborer à cette action (C.A.C.G., Coopératives Agricoles, Firmes phytosanitaires notamment). Des enseignants et des agriculteurs ont également contribué aux observations.

Du mois de mars au mois de juin, soit pendant près de 4 mois, plus d'une centaine de parcelles ont été visitées chaque semaine.

Ce suivi a permis de mesurer l'évolution de l'état sanitaire des cultures et d'établir des avis de traitements diffusés dans le bulletin technique de la Station d'Avertissements Agricoles.

Depuis 1980, une édition "Grandes Cultures" des Avertissements Agricoles permet de donner des informations plus spécifiques et plus localisées. Parmi les grandes cultures, les maladies et les ravageurs des céréales font l'objet de conseils de traitement (ou non traitement) régulièrement diffusés.

En 1983, le réseau d'observation (RESEAU CERESMAR* 1983) a repris ses observations à partir du 10 mars. Le suivi d'environ 160 parcelles sera assuré.

L'ensemble des données sera saisi sur ordinateur et pour une meilleure régionalisation de l'information, la région "MIDI-PYRENEES" a été découpée en 7 zones (Voir carte ci-jointe). Nous vous invitons à conserver cette carte. Les conseils de traitements diffusés en cours de campagne vous inviteront éventuellement à vous reporter à ces différentes petites régions.

---

* Surveillance des maladies et ravageurs des céréales.

P.118

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES. Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU C.P.P.A.P. N° 532 AD

COLZA

CHARANÇON DE LA TIGE

Les sorties d'adultes de ce charançon se sont poursuivies et des captures importantes en cuvettes jaunes sont notées dans la quasi totalité de nos postes de piégeage installés dans les zones de culture de colza.

Nous vous invitons à vous reporter à notre dernier bulletin du 2 mars 1983.

MELIGETHES

Des sorties de ce ravageur sont également observées. Elle sont déjà particulièrement importantes localement (région de VIC-FEZENSAC dans le Gers notamment).

La période de sensibilité de la culture (D1, *boutons accolés*) est encore rarement atteinte. Toutefois, étant donné les températures élevées, la reprise de végétation des cultures de colza est actuellement générale. Le stade D1 devrait être assez rapidement atteint.

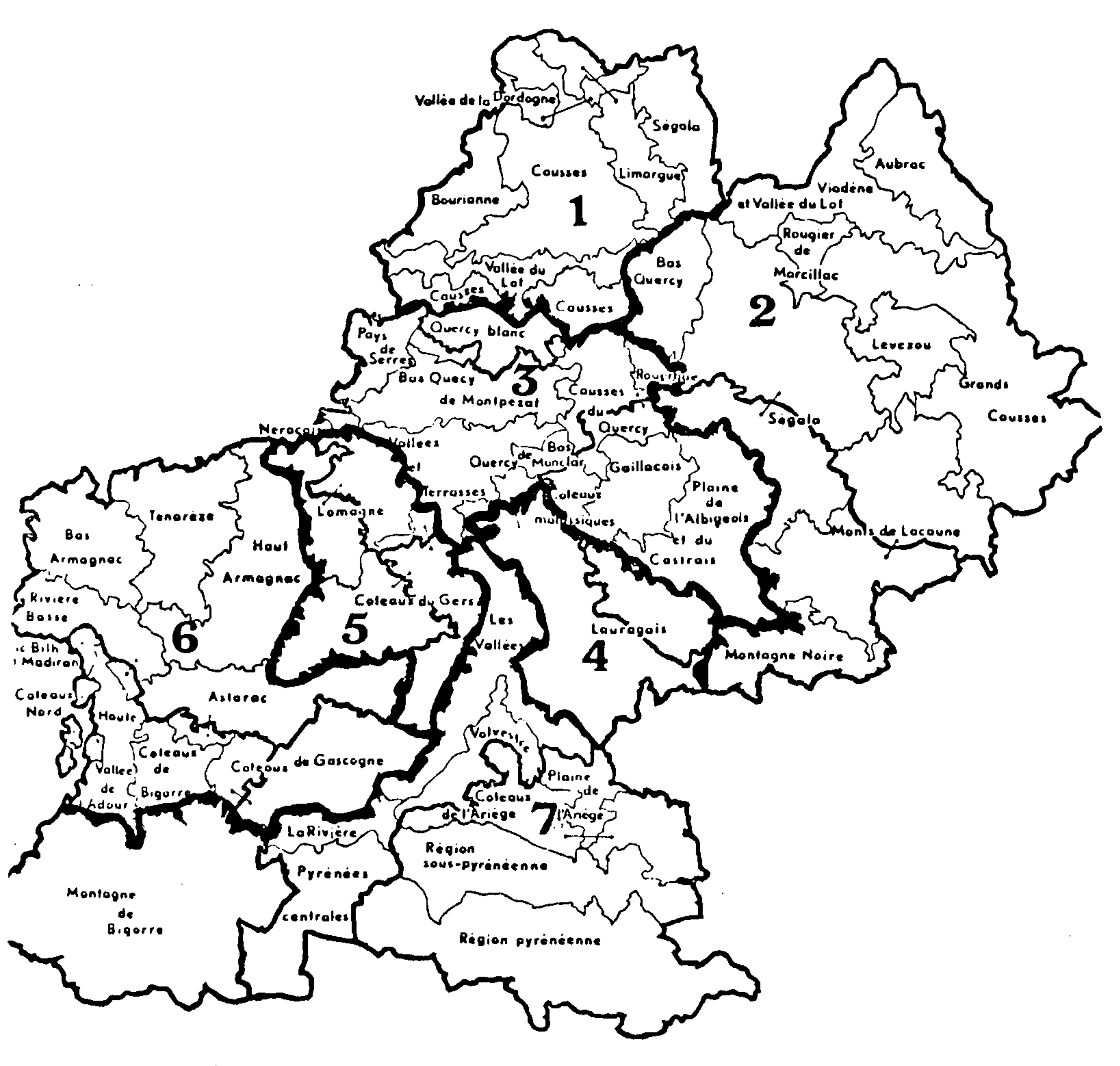
A ce stade (D1), le seuil d'intervention est atteint lorsqu'on observe en moyenne un insecte par inflorescence (sur 50 plantes).

De nombreux produits insecticides peuvent être actuellement employés, contenant l'une des matières actives ci-après utilisées en pulvérisation :

- dialiphos à 600 g de matière active/ha (TORAK),
- endosulfan à 250 g de " " (AGROPHYTE, THIODAN 35 CE, TECHN'UFAN),
- lindane à 200 g de " " (NOMBREUSES SPECIALITES),
- malathion à 700 g de " " (NOMBREUSES SPECIALITES),
- méthidathion à 250 g de " " (ULTRACIDE),
- parathion à 200 g de " " (NOMBREUSES SPECIALITES),
- phosalone à 1 000 g de " " (AZOFENE, ZOLONE),
- cyperméthrine à 20 g de " " (RIPCORD, KAFIL, CYMBUSH),
- deltaméthrine à 5 g de " " (DECIS),
- fenvalérate à 40 g de " " (SUMICIDIN),
- Association d'huile blanche de pétrole, lindane, parathion éthyl (dose conseillée par la Firme) (TYPHOLINE GAMMA 50, SOPRAGAM).

Zones Réseau Céréales - "Midi-Pyrénées"

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX



Zone 1 : LOT
Zone 2 : AVEYRON - SEGALA
Zone 3 : CENTRE
Zone 4 : LAURAGAIS
Zone 5 : LOMAGNE COTEAUX DU GERS
Zone 6 : OUEST
Zone 7 : SUD

P 19